



# Rapport d'activités 2017

## Fondation Sarah Oberson

### Points forts :

- Projet pilote « *les droits de l'enfant en classe* », St-Maurice, automne 2017-1.1
- Recherche « *Statistiques des disparitions d'enfants en Valais* » (2016-2017) en partenariat avec l'HES-SO Filière du Travail social – 2.3.1
- Conférence « *Fugues en Valais : radiographie du phénomène* », le 17.10.2017
- Interventions parlementaires au Conseil national : « *Point sur le phénomène des fugues en Valais* » - 2.3.2
- Thèmes d'actualité abordés sous l'angle des droits de l'enfant, sur le blog de la FSO – 1.2.1

**A noter que depuis le 25.05.2017, la Suisse bénéficie aussi d'une hotline 116 000, confiée à Missing Children Switzerland.**

### 1. Susciter et animer le dialogue sur les violations des droits de l'enfant

Depuis sa création en 1998, la FSO a organisé, chaque année, une Soirée Sarah Oberson, soirée de réflexion sur des thèmes d'actualité liés à la disparition d'enfants ou à la protection de l'enfance. En 2015, la demande de la famille Oberson, ces soirées de réflexion ont cessé pour laisser place à des projets qui touchent plus d'enfants en Suisse et leurs droits. L'action de la Fondation Sarah Oberson s'appuie en effet, sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989).

## 1.1 Projet de Fiches pédagogiques - projet pilote aux Ecoles primaires de St-Maurice/Lavey

En 2016, le Conseil de la Fondation Sarah Oberson (FSO) a soutenu financièrement le projet «[Fiches pédagogiques](#) : *Les droits de l'enfant à l'école : promotion de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) en Suisse pour les élèves et leurs enseignant-e-s*». Ce projet, dirigé par l'Institut des Droits de l'Enfant (IDE), a pour but général de promouvoir et mettre en pratique la CDE en milieu scolaire au niveau national. Depuis son lancement en 2000, le projet vise la sensibilisation des enseignant-e-s et élèves de Suisse aux droits de l'enfant par la diffusion de matériel pédagogique gratuit.

En 2017, la FSO a élaboré un projet pour approfondir le thème annuel de ces fiches avec un centre scolaire en Valais et célébrer en même temps la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2017.<sup>1</sup>



La Fondation Sarah Oberson aimerait avec ce projet témoigner du fait que les droits de l'enfant ne sont pas seulement une liste sur un parchemin, mais sont bel et bien des instruments utiles au quotidien qui permettent un "vivre ensemble" dans le respect de l'autre en famille, à l'école, au sein de la communauté et de la société en général.

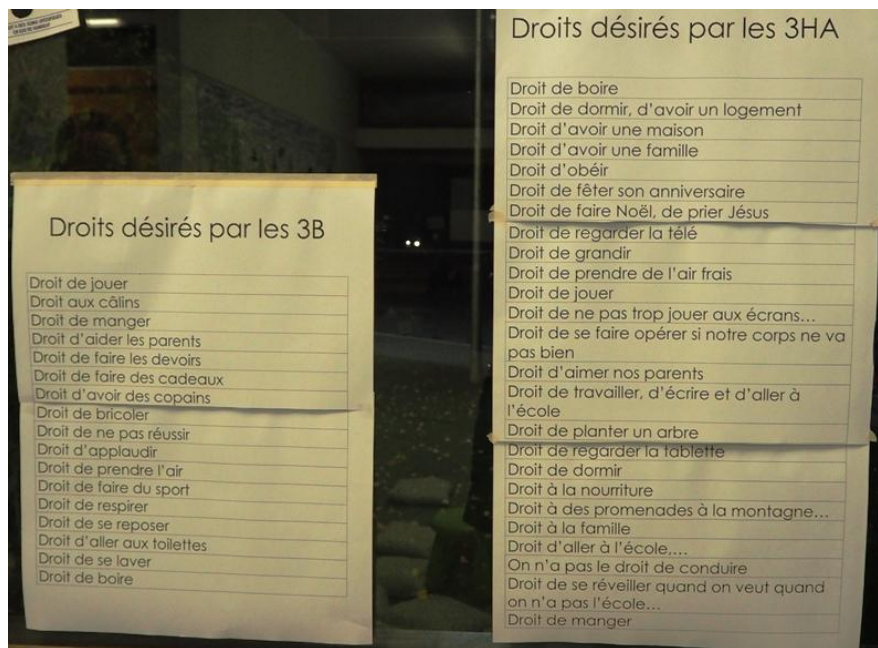
*« Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde »*

(Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Avec l'accord du Service cantonal de l'enseignement et de la Direction des écoles de St-Maurice, un projet pilote s'est déroulé dans cette ville. Dès la rentrée scolaire et tout au long de l'automne, la FSO et les enseignants ont collaboré dans le but de co-organiser la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant et le 20<sup>e</sup> anniversaire de la ratification par la Suisse de la CDE le 20 novembre 2017. A l'aide des fiches pédagogiques sus mentionnées, consacrées cette année au thème de la

<sup>1</sup> Les photos de ce chapitre ont été prises le 20.11.2017 à St-Maurice.

diversité, les élèves des classes impliquées ont élaboré des activités relatives à la thématique ; ces activités ont été mises en évidence à cette date symbolique.



Environ 430 élèves et 35 enseignants de 21 classes ont participé à cette aventure. Plusieurs activités ont été élaborées dans chaque classe. Leur richesse est allée au-delà des attentes – voir rapport correspondant. A titre d'exemple, une classe de 7H, dont un élève est en chaise roulante, a écrit à la Municipalité et à différents commerces de la ville demandant des améliorations quant à l'accessibilité de leurs établissements pour les personnes en chaise roulante (voir annexe 2). La RTS a consacré un reportage sur cette activité lors du Journal de 19:30 le 20.11.2017.



La couverture médiatique de cet évènement a été importante<sup>2</sup> :

- RTS, [19h30](#), 20.11.2017 : [Intégration : des enfants se mobilisent pour les handicapés](#)
- Canal 9, [«Histoire d'enfants en Valais de 1815 à 2015»: vernissage du livre à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant](#), 20.11.2018
- Radio Chablais, [Les écoles primaires de Saint-Maurice célèbrent la Journée internationale des droits de l'enfant](#), 20.11.2017
- Rhône FM, Histoires d'enfants valaisans: un ouvrage pour sensibiliser les jeunes  
<http://www.rhonefm.ch/fr/news/histoires-d-enfants-valaisans-un-ouvrage-pour-sensibiliser-les-jeunes-964845>
- Le Nouvelliste, [Un livre pour plonger les enfants dans le passé](#), 20.11.2018

Ce projet a donné des résultats qui vont au-delà des attentes, que ce soit pour l'école, pour la cause des droits de l'enfant que pour la FSO. A l'école, au dire des enseignants, il a enrichi la vie en classe et la vie dans l'école en général, au-delà de la fin du projet. De plus, les enseignants ont pu travailler d'autres matières à travers ces activités.

La connaissance des droits de l'enfant des élèves et des enseignants s'est approfondie. Ils ont notamment pu faire le lien entre les droits de l'enfant comme outils utiles à leur vie de tous les jours. La FSO à travers ce projet s'est fait mieux connaître en donnant d'elle l'image d'une organisation qui travaille pour tous les enfants sur des thèmes positifs, en souvenir de Sarah.

Selon cette évaluation positive du projet, la FSO pourrait répéter l'expérience dans d'autres communes du canton. Dans un premier temps à une ou deux communes à la fois. Ceci permettrait d'acquérir plus d'expérience en s'adaptant à différents thèmes et différentes réalités scolaires.

---

<sup>2</sup> Cet évènement a fait l'objet d'une conférence de presse avec la sortie du livre de l'IDE *Histoires d'enfants*.



## **1.2 Activité internet en 2016**

La Fondation Sarah Oberson est une organisation créée pour susciter et animer le dialogue sur les droits de l'enfant et leurs violations. A travers le site internet et son blog, alimentés régulièrement, la FSO offre un espace privilégié à des textes, des articles, de la documentation et des actions sur les thèmes qui lui sont chers, tels que les droits de l'enfant en Suisse, tout comme les actualités internationales à ce sujet.

### **1.2.1 Thèmes d'actualité abordés sous l'angle des droits de l'enfant**

Le site de la fondation est alimenté régulièrement des actualités locales, nationales et internationales dans les domaines de prédilection de la FSO.

En 2017, sur le blog de la Fondation, une vingtaine d'articles ont été publiés, dont une douzaine écrits par ou pour la FSO. Les thèmes d'actualité abordés sous l'angle des droits de l'enfant, sont particulièrement pertinents pour la Fondation Sarah Oberson : droits de l'enfant en général (vivre ensemble en ville et à l'école, conventions et protocoles internationaux) ; disparition d'enfants (statistiques, enlèvements, fugues, MNA, ...) ; maltraitance envers les enfants (la violence envers les enfants, la violence domestique) ; ...

Dans un souci d'information globale pour nos lecteurs, l'apport de la FSO est complété par des articles d'autres sites spécialisés dans les droits de l'enfant (IDE, ADEM, Artias, Réseau suisse des droits de l'enfant, CSDH, ...), abordant les mêmes thématiques.

## **1.2.2 Site internet et réseaux sociaux**

Le site a reçu plus de visites qu'en 2017 (+ 3.5%), en moyenne plus de 1'200 visites par mois. La majorité des visites du site restent celles faites à partir des recherches organiques sur internet (69%) et par l'accès direct (20%). La Fondation Sarah Oberson complète sa visibilité sur internet grâce aux réseaux sociaux.

En effet, le 13.04.2018, la fondation disposait :

- d'une page Facebook avec 1'451 amis, contre le 300 en 2014 ;
- d'un compte LinkedIn avec une page Fondation Sarah Oberson (41 amis) et l'accès aux groupes Suisse Romande Network, Réseau Valais, Observatoire des Tendances, Childs Rights et MaVille ;
- un compte Twitter suivi par 112 abonnés qui ont permis un nombre intéressant d'interactions ;
- un compte Google+, ouvert le 16.06.2015, avec 24 abonnés et plus de 189'000 consultations

A travers ces canaux, le public peut avoir accès aux contenus du site sans nécessairement y accéder. En effet, les visites du site à partir des réseaux sociaux reste marginales (2.10%), dont le 70% à partir de Facebook (75% en 2016), ainsi que le 3% respectivement de LinkedIn et de twitter.

Par ailleurs, le site est âgé (2008). Il a été développé avec des technologies qui ne sont plus compatibles aujourd'hui. Une refonte est ainsi nécessaire à moyen, ou long terme, ce qui demande un investissement important. La Fondation Sarah Oberson doit désormais réévaluer ses implications sur le net en décidant les moyens qu'elle veut se donner pour remplir son mandat.

## **2. Amélioration du système de réponse à la disparition d'enfants**

### **2.1 Europe**

Après s'être intéressés en 2016 à la massive disparition d'enfants arrivés en Europe (Mineurs Non Accompagnés, MNA) – voir Rapport d'activité 2016, Missing Children Europe, Child Focus (Belgium), l'University of Antwerp, Centrum IKO (Hollande), CFPE-Enfants Disparus (France) et le Ministère de la Justice français ont lancé une recherche pour mesurer le bien-être d'enfants<sup>3</sup> qui ont été enlevés par un parent et quels sont les circonstances qui influencent ce bien-être. L'étude révèle que les enfants trouvent important de pouvoir rester en contact avec

---

<sup>3</sup> <http://missingchildreneurope.eu/Portals/1/Docs/Bouncing%20back%20research%20brochure.pdf>

les deux parents<sup>4</sup>. De plus, ils se plaignaient notamment du manque de communication et de compréhension en relation avec les procédures légales, les conséquences et les raisons de certaines décisions. Aussi, retourner vivre dans le foyer habituel est propice pour les enfants et les circonstances du retour sont vitales pour leur bien-être.

En se basant sur cette recherche, Missing Children Europe a élaboré des recommandations pour l'Union Européenne, qui ont amené au vote du Parlement Européen du 18.01.2018, en faveur d'amendements pour une meilleure protection des droits de l'enfant de la [Régulation de Bruxelles](#) – le principal instrument européen pour les cas d'enlèvement parentaux.<sup>5</sup>

### 2.1.2 Statistiques

Pour une meilleure connaissance du phénomène de la disparition d'enfants, l'Europe a besoin de statistiques<sup>6</sup>. A l'occasion de la Journée internationale des enfants disparus du 25 mai 2017, deux organisations ont publié des statistiques européennes. L'une parlait de 3'536 et l'autre de 5'742 enfants disparus. Pourquoi une telle différence ? La réponse est simple. Il n'existe pour l'instant aucune statistique européenne officielle sur le sujet. Chaque pays classifie et recueille ces données différemment. De ce fait, compilation et comparaison sont impossibles à réaliser. Ces deux organisations essaient ainsi de mettre des chiffres sur un phénomène difficilement quantifiable à ce jour.

En 2016, [Amber Alert Europe parle](#) de 3'536 enfants disparus. Il s'agit d'enfants dont la police de leur pays a décidé de rendre publique la disparition. 22 Etats ont publié ces 3'536 annonces et 73% de ces enfants ont été retrouvés dans le mois qui suit. Aussi en 2016, 29 alertes enlèvements ont été déclenchées dans 5 pays pour la recherche de 33 enfants, dont 32 ont été retrouvés – 83% dans les 24 heures. Comme le fait noter cette organisation, ces données ne font que donner un aperçu de la situation, mais ne peuvent pas être la source de recherches scientifiques sur la disparition d'enfants car les critères qui engendrent l'annonce publique et ceux qui déclenchent l'alerte enlèvement diffèrent d'un pays à l'autre.

Toujours en 2016, [Missing Children Europe parle](#) de 5'742 enfants disparus. Elle puise ses données dans les cas traités par 23 [numéros d'urgences 116 000](#). Des 5'742 enfants disparus, 57% sont des enfants qui ont fugué ou qui ont été forcé à partir de la maison ; 7% sont des MNA ; 23% sont des cas d'enlèvements

<sup>4</sup> <http://missingchildreneurope.eu/news/Post/1127/Bouncing-back-after-an-international-parental-child-abduction>

<sup>5</sup> Traduction libre de l'anglais.

<sup>6</sup> [Les enfants disparus en Europe : un phénomène difficile à chiffrer](#), blog FSO, Clara Balestra, 6 juin 2017.

parentaux ; moins de 1% sont des cas d'enlèvements criminels par un tiers ; alors que 13% sont des enfants perdus, blessés ou autres.

Encore une fois, ces données ne font que transmettre un aperçu de la situation. Les sources ne sont pas officielles, mais ne dépendent que des familles et de leur volonté de faire appel à ce service. Toutefois, ces chiffres peuvent être compilés et comparés car Missing Children Europe a entrepris [un travail d'uniformisation de la collecte de données](#). Plus difficile est la comparaison entre les années, vu que [le nombre de pays pris en compte varie](#) d'une année à l'autre : 26 en 2014, 27 en 2015 et 23 en 2016.

L'Europe a besoin de statistiques fiables et exhaustives.

## 2.2 Suisse

Fidèle à son but premier, qui est de venir en aide aux familles en cas d'enlèvement et disparition d'enfants, la Fondation Sarah Oberson fait partie du réseau de diffusion du système suisse Alerte Enlèvement (AE). Elle a œuvré de façon très active pour la mise en place d'un tel système en Suisse. Malgré ses résultats positifs, les défis à relever restent importants.

Dans ce domaine, la Fondation Sarah Oberson:

- milite pour que les enquêteurs spécialisés soient les juges pour son déclenchement sans que des critères trop stricts ne le limitent. Le critère de mise en danger de l'intégrité physique et psychique de l'enfant doit être prioritaire, en incluant ainsi les enlèvements parentaux et les fugues lorsque nécessaire – *Communiqué de presse : [Pour une alerte enlèvement améliorée](#), 25.05.15, Voir 1.1.3*
- s'engage pour une meilleure connaissance du phénomène de la disparition d'enfants grâce à:
  - o l'établissement de [statistiques nationales](#) de disparitions d'enfants et
  - o d'[études scientifiques](#) analysant cette problématique sous toutes ses facettes (fugue, enlèvement parental, disparition en circonstances inquiétantes, ...); *Communiqué de presse : [Pour une alerte enlèvement améliorée](#), 25.05.15, Voir 1.1.3*
- souhaite l'intégration de la Suisse dans une éventuelle [alerte enlèvement européenne](#).

### 2.2.1 Dispositifs de réponse aux disparitions d'enfants



La Suisse s'est dotée d'un arsenal de mesures rapides pour répondre aux disparitions d'enfant, dont le système AE depuis 2010. Selon les autorités, le succès de ce dernier est basé entre autres sur [des critères assez stricts](#) qui en limitent le déclenchement et permettent ainsi d'éviter la «sur-sollicitation» du public, au risque de le lasser. Depuis son opérationnalisation en janvier 2010, l'AE n'a jamais été déclenchée.

A l'automne 2017, la conseillère nationale Géraldine Marchand-Balet a déposé l'interpellation parlementaire 17.3812 « Coopération internationale dans le cadre de l'alerte enlèvement d'enfants ». <sup>7</sup>

### **2.2.2 Statistiques fédérales de disparitions d'enfants**

A l'instar de l'Europe, en Suisse, il n'existe aucune statistique fédérale sur les disparitions d'enfants malgré l'importance des chiffres estimés.

La disparition n'est pas un délit, ce qui représente un obstacle pour qu'elle apparaisse dans les statistiques policières fédérales. Par contre, toutes les polices cantonales sont confrontées chaque semaine, sinon chaque jour, à la disparition d'un enfant. Le fédéralisme est un autre obstacle pour l'obtention de statistiques au niveau fédéral. L'Office fédéral des Statistiques n'a pas la compétence pour exiger des statistiques à ce sujet. Dès lors, chaque canton a sa propre manière de recueillir ces données, qui ne peuvent, par conséquent, être comparées.

La Fondation Sarah Oberson milite depuis plusieurs années pour la création de statistiques nationales concernant la disparition d'enfants. Il s'agit aujourd'hui d'une réalité méconnue. La création d'un système centralisé permettrait d'être mieux à même de quantifier ces disparitions, de les comprendre au travers de recherches scientifiques et par conséquent de planifier les mesures de prévention et les stratégies de réponse adéquates. Dans un récent rapport sur la situation helvétique, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU déplore qu'aucun système centralisé de collectes de données n'existe en Suisse (CRC/C/CHE/CO/2-4) – voir 1.3.2 Recherche.

Par ailleurs, suite à l'article de la FSO sur la nécessité d'uniformisation entre les statistiques européennes<sup>8</sup>, la conseillère nationale et membre du Conseil de la FSO, Mme Géraldine Marchand-Balet a déposé la motion parlementaire 17.3815 « Amélioration des statistiques en matière de disparition d'enfants ». En ce qui concerne cette motion, Mme Marchand-Balet va demander au printemps 2018 la votation au Conseil national.

---

<sup>7</sup> Lire la [réponse du Conseil fédéral](#) du 15.11.2017

<sup>8</sup> [Les enfants disparus en Europe : un phénomène difficile à chiffrer](#), blog FSO, Clara Balestra, 6 juin 2017.

### 2.2.3 Introduction du numéro unique 116 000 en Suisse

**A noter que depuis le 25.05.2017, la Suisse bénéficie aussi d'une hotline 116 000, confiée à Missing Children Switzerland.**

Pour la Suisse, pays géographiquement central, ce numéro permet entre autres d'améliorer la coordination des recherches avec les autorités compétentes des pays européens, notamment des pays voisins. Il est désormais opérationnel dans tous les pays limitrophes : la France, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne.

## 2.3 Valais

### 2.3.1 Recherche « Statistiques des disparitions d'enfants en Valais »

En 2016, la Fondation Sarah Oberson a entrepris avec la filière Travail social de l'HES-SO, sous l'égide du professeur Christophe Boulé, un projet de recherche « Statistiques des disparitions d'enfants en Valais » qui a été élaboré en deux étapes.



Dans le cadre du cours Module Libre, 7 étudiants ont effectué une revue de la littérature sur les différentes catégorisations possibles des disparitions d'enfants. Le rapport élaboré dans cette première partie du projet est très intéressant et donne d'or et déjà des pistes prometteuses à suivre dans différents domaines de cette problématique : fugues, enlèvements, disparitions de MNA et autres disparitions.

En 2017, deux étudiants dans le cadre de leur Travail de Bachelor, ont effectué une recherche quantitative des fugues d'enfants dans le canton du Valais entre 2014 et 2016 compris. La FSO profite de ce rapport pour remercier les étudiants pour leur travail consciencieux ; la Police cantonale valaisanne et le Service cantonal de la jeunesse pour l'aide fourni dans l'accès aux données nécessaires et à la compréhension des protocoles appliqués en cas de fugues d'enfants :

Yannick Frossard et Samuel Morard (2017), *[Fugues en sol valaisan : phénomène mineur ?](#)*, mandaté par la Fondation Sarah Oberson, Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Arts HES·SO en travail social Haute École de Travail Social - HES·SO//Valais – Wallis.

L'objectif à long terme de la Fondation Sarah Oberson est de permettre à l'Etat de planifier des mesures de prévention et des stratégies de réponse adéquates aux différentes catégories de disparitions d'enfants, basées sur des statistiques et des recherches scientifiques de qualité.

### **2.3.2 Conférence « [Fugues en Valais : radiographie du phénomène](#) »**

Suite aux résultats intéressants de cette recherche, la FSO a organisé un après-midi de réflexion avec les professionnels concernés, le 18 octobre 2017 à Sion.



En effet, les chiffres qui ont été recueillis doivent être complétés par d'autres données afin d'en comprendre la portée. Une quarantaine de professionnels de tous les secteurs y ont participé. La possibilité d'autres études sur le sujet des fugues d'enfants ou plus largement sur les disparitions d'enfants ont été discutées. Le

partenariat FSO-HES-SO pourrait ainsi permettre d'autres approfondissements sur ce vaste sujet.



#### Quelques données en vrac

- En Valais, il y a eu entre 2014 et 2016 un total de 1'074 fugues qui se sont produites principalement depuis des foyers (une fugue toutes les 30 heures en moyenne), des domiciles familiaux (une fugue par semaine en moyenne).
- Les disparitions de mineurs non accompagnés sont fréquentes.
- L'ensemble des 1'074 fugues sont le fait de 373 enfants : la question de la récidive est donc centrale.
- L'âge des fugueurs ont en médiane 15 ans. Il y a peu de fugues d'enfants de moins de 12 ans, et la quasi-totalité des fugues d'enfants de moins de 13 ans ont été effectuées depuis des foyers.
- Une fugue dure en moyenne 7.4
- La grande majorité des fugues se terminent au cours de la semaine.
- La nationalité ne semble pas être un facteur de risque significatif.

### **2.3.3 Fugues – Intervention parlementaire**

Suite au Communiqué de presse de la FSO dédié aux fugues d'enfants, Mme Véronique Coppey, députée PDC au Grand Conseil valaisan, a écrit à la fondation pour savoir de quelle manière le politique pourrait aider cette cause. Mme Marchand-Balet, aussi députée valaisanne et membre du Conseil de la FSO, s'est dite intéressée à lancer une démarche parlementaire dans ce sens. Elle a reçu, le 23.03.15, l'aval du Conseil de fondation pour aller de l'avant avec l'appui et dans l'esprit de la Fondation Sarah Oberson.

Ainsi, le 10.03.2016 Mme Nicole Carrupt, députée PLR au Grand Conseil, a déposé l'[interpellation parlementaire](#) « Point sur le phénomène des fugues en Valais ». La réponse du 8 septembre 2016 du Conseiller d'Etat Freysinger n'était pas complète. Les députées et la FSO ont préféré alimenter les données avec la recherche statistique de l'HES-SO pour donner suite au travail parlementaire. Les démarches se poursuivent aussi au niveau romand.

### **3 Récolte de fonds**

En 2010, le Conseil de la Fondation Sarah Oberson a décidé d'entamer une campagne de récolte de fonds. La campagne de parrainage individuel (CHF 20.00/an) n'ayant pas donné les fruits escomptés, la Fondation s'est alors adressée aux Communes et Bourgeoisies valaisannes ainsi qu'aux entreprises du même Canton. Toujours selon la décision du Conseil, la somme demandée est de CHF. 200.- par an.

En 2017, le parrainage individuel et institutionnel a engendré plus de CHF 15'000. Aussi, il faut souligner le soutien de 3 organisations valaisannes : Fondation Firmin Rudaz; Lion's Club Sion et Valais Romand et Stand de Tir "La Patrie".

La page « Parrainage/Sponsors» sur le site est sans cesse ajournée (<http://www.sarahoberson.org/patenschaft-sponsors,fr,66,pa.html>).

Fondation Sarah Oberson, cba, avril 2018